

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Coopérative d'éducation de la petite enfance des îles Itée		Date d'inspection Le 03 mars 2026
Nom de l'établissement Le nid coopératif		Numéro de permis 2025011
Adresse 75 rue de la Baie Lamèque NB E8T 4R6		Numéro de téléphone (506) 344-3300
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 36	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	06 mars 2026	03 mars 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La visite de l'établissement a été effectuée en matinée dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté. . Les profils des enfants ainsi que l'ensemble des formulaires requis sont remplis de manière conforme, lisible et signée. À mon arrivée, les enfants arrivent doucement et s'installent dans les jeux libre.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 03 mars 2026

Date

original signé par
Tania Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"